

SOMMAIRE:

Reclassement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



VU
LE CONTROLEUR
FINANCIER,



C. MIDAHUEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret n°144/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
 - VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-221 du 15 Décembre 1959 portant classement indiciaire des fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat ;
 - VU le Décret n°59-223 du 15 Décembre 1959 portant fixation du montant du traitement soumis à retenue pour pension et de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat ;
 - VU le Décret n°62-124/PR-MEFP. du 14 Mars 1962 portant modalités d'intégration dans les cadres nationaux des fonctionnaires ressortissants du Dahomey appartenant aux anciens cadres généraux ;
 - VU le Décret n°61-224/PR-MFPT. du 27 Juillet 1961 fixant les conditions d'intégration dans les cadres nationaux des fonctionnaires appartenant aux anciens cadres généraux ;
 - VU le Décret n°156/PR/MEFP. du 5 Avril 1963 fixant à titre exceptionnel les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des corps nationaux ;
 - VU l'arrêté en date du 21 Septembre 1960 portant promotion de M. GBAGUIDI Victorien, au grade d'Ingénieur des Travaux Publics de 4ème classe ;
 - VU le Décret n°243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;
 - VU la demande de régularisation de situation administrative dans le corps national des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics, formulée le 10 Janvier 1966 par M. GBAGUIDI Victorien
- APRES avis du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 94 du décret n°243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964, M. GBAGUIDI Victorien Ingénieur de 4ème classe du cadre autonome des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer, est reclassé au grade, classe et échelon ci-dessous dans le corps national des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux, à compter du 1er Février 1961 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 12 Janvier 1966, date de reprise de service en ce qui

Nom et PRÉNOMS	SITUATION DANS LE CADRE AUTONOME DES TRAVAUX PUBLICS							SITUATION DANS LE CORPS NATIONAL DES INGENIEURS PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INGENIEURS GEOMETRES PRINCIPAUX					
	Grade et classe au I-2-1961	Ancien neté conser- vée au I-2-61	Indice d'ori- gine au I-2-1961	Solde de base annuelle	Rési- dence	Complément spécial	Total	Total indexé en CFA	Indice égal ou supérieur	Date d'ef- fet	Grade, classe et échelon	Indi- ce Da- homéen	A.C.
GBAGUIDI Victorien	Ingénieur de 4 ^e classe à compter du 1 ^{er} Juillet 1960	7mois	360	1094300	73800	455x1600+ 10000x4 10 = 295.200	1463300	1170640	620 1178000	L-2-1961	Ingénieur Principal des Travaux Publics de 1 ^o classe, 1 ^o échelon	625	7m

ARTICLE 2.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon de M. GBAGUIDI Victorien :

Ingénieur Principal des Travaux Publics de 1^o classe, 2^o échelon : 1^{er} Juillet 1962 - AC épuisée

Ingénieur Principal des Travaux Publics de 1^o classe, 3^o échelon : 1^{er} Juillet 1964

ARTICLE 3.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 308-03, article 1^{er}, du budget national, exercice 1966.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

COTONOU, le 23 AVRIL 1966

VU,
Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
[Signature]
Pascal CHABI KAO.-

VU,
Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques absent,
Le Ministre chargé de l'intérim :

VU,
Le Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications absent,
Le Ministre chargé de l'intérim

[Signature]
Général Christophe SOGLO